



LES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT (LA LOI)
ET LES USAGES SOCIAUX (LA CIVILITÉ)



ADDICTIONS : LA DROGUE

COLLÈGE - LYCÉE : GÉOGRAPHIE, ÉDUCATION CIVIQUE
LE MONDE DE LA DROGUE
DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

Objectifs

En étudiant le parcours commercial des trois principales drogues végétales (cannabis, coca et pavot), il faut mettre en exergue :

- l'existence, à l'échelle mondiale, d'un commerce illégal organisé de la drogue ;
- le nombre important des acteurs de ce commerce : producteurs, transformateurs, transporteurs, distributeurs, consommateurs ;
- les enjeux de ce commerce à la fois sanitaires, sociaux, politiques, stratégiques...

Méthodologie

- Travail sur documents écrits.
- Recoupement des informations.
- Travail préparatoire à l'épreuve d'étude de documents de type bac.
- Revoir le planisphère et les états du monde.
- Classement des informations sous forme de tableaux.

Programmes

Cette séance peut concerner plusieurs niveaux du collège et du lycée, la difficulté des exercices étant à moduler selon l'âge des élèves.

Ainsi :

- « les inégalités », classe de cinquième, géographie ;
- « les échanges de marchandises », le thème de « la mondialisation », classe de quatrième, géographie ;
- « le droit à la sûreté », classe de quatrième, ECJS ;
- « solidarité et coopération internationale », classe de troisième, ECJS ;
- « éducation civique », classe de seconde, ECJS ;
- « la citoyenneté et les formes de la mondialisation », classe de terminale, ECJS ;
- « le commerce mondial », classe de terminale, géographie.

Contexte pédagogique

Selon le niveau concerné, il peut être nécessaire de distribuer les documents ou de demander des recherches sur Internet la semaine précédente.

Une heure de cours doit suffire.

Les documents

1. Texte : les trois bases végétales.
2. Texte : producteurs et trafiquants.
3. Texte : les consommateurs.
4. Planisphère à compléter.
5. Tableau à compléter.
6. Texte : trafics de drogue et instabilité.

L'AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Le cadre légal : l'article L.312-18 du code de l'Éducation stipule qu'une « information soit délivrée sur les conséquences de la consommation de drogues sur la santé, notamment sur les effets neuropsychiques et comportementaux du cannabis, dans les collèges et les lycées, à raison d'au moins une séance annuelle, par groupes d'âge homogène ».

Objectifs : la prévention des conduites addictives doit s'appuyer sur les objectifs et les contenus des enseignements, notamment par le socle commun de connaissances et de compétences.

Les séances doivent aborder en priorité la prévention des produits les plus fréquemment consommés (alcool, tabac, cannabis), selon les niveaux de classe (on pourra les déterminer au sein du CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), en fonction du contexte de l'établissement. On veillera à organiser des séances où l'on fera intervenir des personnels de santé pour attirer l'attention sur les risques neuropsychiques liés à la prise des substances présentées. De même, on pourra envisager l'intervention d'autorités judiciaires pour insister sur la réglementation des produits psychoactifs.

Le rôle du chef d'établissement : il veille à la planification de séances d'information et de prévention, à raison d'au moins une session annuelle, dans l'emploi du temps des élèves. Le chef d'établissement s'assure que les séances proposées aux élèves visent à développer chez ces derniers des compétences psychosociales leur permettant de faire des choix éclairés et responsables. On fournira aux élèves des éléments leur permettant d'acquérir des savoirs (connaissances relatives à la santé, informations sur les produits), mais également de développer leur esprit critique, pour être capables de faire des choix responsables (analyse des pressions sociales poussant à la consommation). Enfin, le chef d'établissement est le garant de la diffusion d'informations sur les ressources d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement à chaque niveau.



LES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT (LA LOI)
ET LES USAGES SOCIAUX (LA CIVILITÉ)



ADDICTIONS : LA DROGUE

I - TROIS BASES VÉGÉTALES

■ LE CANNABIS (OU CHANVRE INDIEN)

Utilisé en médecine psychiatrique pour ses effets psychotropes¹ à partir des années 1840 par le docteur Jacques-Joseph Moreau.

Consommé sous forme d'herbe ou de résine, le cannabis est cultivé dans le monde entier. Cependant la majeure partie de la résine est produite en Afghanistan, au Maroc et plus marginalement au Liban. Il se satisfait de sols pauvres ou appauvris par la surexploitation (c'est le cas en Côte-d'Ivoire sur d'anciennes plantations de cacao).

■ LA COCA

L'utilisation de cette plante andine est ancienne, à but rituel ou médicinal. Les composants de la coca ont des vertus digestives, circulatoires, cicatrisantes, cardiaques (elle est très utile à haute altitude contre le mal des montagnes), anesthésiantes² localement, nutritives (elle est riche en glucides)...

Elle est cultivée entre 300 et 2 000 m, en Colombie, en Bolivie et au Pérou.

Elle est consommée par mastication ou sous forme de tisane. Le Pérou et la Bolivie autorisent sa consommation dans le cadre d'un « usage traditionnel ». Mais c'est surtout la cocaïne, puissant stupéfiant³, extraite de la coca, qui fait l'objet d'un fructueux commerce.

Consommée il y a quelques années par une population aisée, la cocaïne touche aujourd'hui les milieux populaires dans lesquels elle fait de graves ravages (dépendance psychologique et effets physiologiques sévères).

■ LE PAVOT

Plante originaire des territoires bordant la Méditerranée orientale, dont on extrait l'opium (sorte de latex obtenu par incision de la plante).

Les alcaloïdes opiacés qui en sont extraits sont utilisés en médecine (morphine) ou sous forme d'héroïne.

Les vertus médicales de l'opium sont connues depuis longtemps : Diderot en parle dans l'*Encyclopédie* (XVIII^e siècle).

Le pavot est cultivé (et transformé) dans le Croissant d'or (Iran, Afghanistan, Pakistan) et le Triangle d'or (Birmanie, Laos, Thaïlande, Vietnam), et plus modestement au Mexique et en Colombie.

L'opium peut être fumé ou transformé en héroïne sous forme de poudre, injectée en intraveineuse ou inhalée (« sniffée ») avec de forts risques d'overdose pouvant conduire à la mort.

1. *Qui agit sur le psychisme (le mental, la conscience).*
2. *Qui endort la douleur.*
3. *Substance qui provoque l'accoutumance et un état de besoin menant à la toxicomanie.*

Pour aller plus loin : les drogues de synthèse comme l'ecstasy ou les amphétamines sont des produits élaborés à partir de molécules chimiques. La production et la consommation de ces substances se développent dans le monde entier. Elles se présentent souvent sous forme de cachets ou de comprimés.

Outre des effets psychiques et psychologiques importants, la consommation de ces drogues peut provoquer des effets physiques graves et même conduire à la mort.



LES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT (LA LOI)
ET LES USAGES SOCIAUX (LA CIVILITÉ)



ADDICTIONS : LA DROGUE

II - UN TRAFIC PLANÉTAIRE

■ PRODUCTEURS ET TRAFIQUANTS

Au Pérou, les planteurs de coca protestent contre les arrachages par Terry Wade et Patricia Velez

Lima (Reuters) - « Plus d'un millier de cultivateurs de coca ont manifesté mardi devant le parlement du Pérou contre la destruction de leurs cultures dans le cadre de la lutte contre la cocaïne.

Le Pérou est le deuxième producteur mondial de cette drogue après la Colombie.

De nombreux manifestants mâchaient des feuilles de coca, qui contiennent une substance stimulante ainsi que de nombreux éléments nutritifs. Ces feuilles sont consommées de cette façon depuis des siècles dans la région, bien avant que les producteurs de drogue ne les raffinent pour en concentrer la cocaïne en poudre. Les cultivateurs affirment que le programme de lutte du gouvernement est un échec dans les régions de Huanuco et de San Martin, car il les prive de ressources sans proposer d'alternatives viables ni financer de projets de développement.

Le président Alan Garcia peine à affirmer le contrôle de l'État sur les régions productrices de coca les plus reculées du pays, où les trafiquants de drogue tissent des liens avec les producteurs en leur faisant miroiter une partie des juteux bénéfices du marché de la cocaïne.

"Le gouvernement ne pratique que l'arrachage des plants. C'est sa seule activité dans le Haut Huallaga. S'il ne met en place aucune politique agricole, comment les paysans vont-ils s'en sortir ?" demandait Rosa Obregon Cardenas, du syndicat des agriculteurs de la vallée du Haut Huallaga, l'une des principales régions productrices de coca du pays.

Les agriculteurs estiment en outre être injustement accusés de collaborer avec les trafiquants et les derniers éléments de la guérilla du Sentier lumineux. "Nous sommes des paysans, pas des terroristes", pouvait-on lire sur une banderole devant le parlement.»

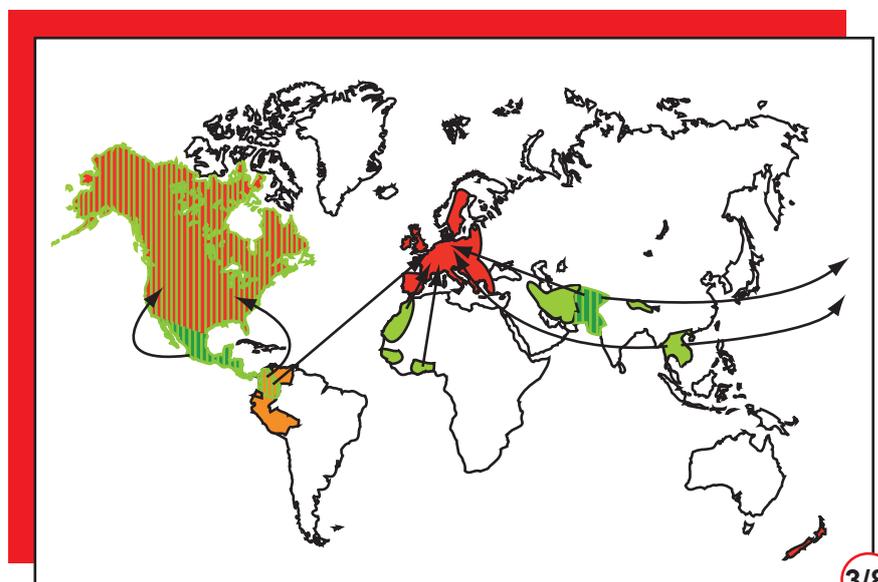
Source : Reuters.com

Octobre 2009

Version française Gregory Schwartz

DROGUE : LES PRINCIPAUX FLUX ET PÔLES DANS LE MONDE

-  Pays producteurs de coca
-  Pays producteurs de pavot
-  Pays producteurs de cannabis
-  Pays principaux consommateurs
-  Flux de drogue





LES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT (LA LOI)
ET LES USAGES SOCIAUX (LA CIVILITÉ)



ADDICTIONS : LA DROGUE

III - LES CONSOMMATEURS

■ *Les Américains sont les plus gros consommateurs de cannabis et de cocaïne, malgré une législation répressive, révèle une étude, menée à travers dix-sept pays, publiée dans PLOS Medicine, un magazine scientifique en ligne.*

« Selon cette recherche conduite par des chercheurs de l'University of New South Wales (Sydney), 16,2 % des Américains ont essayé la cocaïne au moins une fois dans leur vie, alors qu'ils sont 42,4 % à avoir déjà utilisé du cannabis.

Cette étude est basée sur des données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les Néo-Zélandais arrivent en deuxième position des consommateurs de stupéfiants, loin derrière les Américains, avec respectivement 4,3 % et 41,9 %. L'enquête qui a porté sur 54 068 personnes dans 17 pays, met en évidence l'existence d'un groupe socio-économique plus enclin à faire usage de drogues illégales.

Ainsi un jeune adulte de sexe masculin au revenu élevé, célibataire ou divorcé, a généralement plus tendance à utiliser régulièrement des stupéfiants. La consommation "ne semble pas avoir de lien direct avec les politiques nationales en matière de lutte contre la drogue", affirment les chercheurs. En effet, "les pays ayant une législation plus rigoureuse n'enregistrent pas une moindre utilisation de ces drogues que les nations plus tolérantes", relèvent-ils. Les Pays-Bas en sont le parfait exemple puisque malgré leur politique libérale dans le domaine des stupéfiants, ils comptent seulement 1,9 % de consommateurs de cocaïne et 19,8 % d'utilisateurs de cannabis. »

© Agence France-Presse, le 30 juin 2008

■ « La France championne d'Europe du cannabis et de la drogue ». C'est le résultat d'une enquête menée sur l'usage de drogues parmi les adolescents européens, par Julien Konczaty, publié le 27 mars 2009 à 11h05.

« Une enquête internationale sur la consommation de tabac, d'alcool et de drogues parmi les élèves européens de 15-16 ans a été publiée hier dans le cadre du projet Espad (Projet européen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et les autres drogues), avec le soutien du Groupe Pompidou, l'organe du Conseil de l'Europe chargé de la lutte contre la toxicomanie.

Où en est la France dans tout cela ? Pour ce qui est de l'alcool et du tabac, les ados français consomment autant que leurs voisins européens. 4 sur 5 ont bu de l'alcool lors des douze derniers mois et 36 % en ont été ivres. 30 % des 15-16 ans ont fumé des cigarettes lors des trente derniers jours.

En matière de drogues, notre pays mène le bal. Le dernier mois, pas moins de 31 % des jeunes ont consommé du cannabis et 11 % ont touché à des drogues dites dures. Enfin, 15 % ont avalé des tranquillisants ou des sédatifs, soit plus du double de la moyenne de l'Espad. Triste record... »

© Reuters

Source : http://www.l'express.fr/actualite/societe/les-jeunes-francais-plus-gros-consommateurs-de-cannabis-en-europe_749785.html



LES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT (LA LOI)
ET LES USAGES SOCIAUX (LA CIVILITÉ)



ADDICTIONS : LA DROGUE

IV - LA LUTTE

■ TRAFIC DE DROGUE ET INSTABILITÉ

Le rapport mondial sur les drogues 2010 dédie un chapitre sur l'influence déstabilisante du trafic de drogues sur les pays de transit, et souligne en particulier le cas de la cocaïne. Il montre comment le sous-développement et la faiblesse de la gouvernance attirent la criminalité, tandis que la criminalité accroît l'instabilité. Il montre aussi comment la richesse, la violence et le pouvoir des trafiquants de drogue peuvent saper la sécurité, voire la souveraineté des États. La menace que le trafic de drogues fait peser sur la sécurité a figuré à plusieurs reprises au cours de l'année passée au nombre des points de l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU. Alors que la violence liée à la drogue au Mexique fait l'objet d'une très grande attention, le triangle septentrional en Amérique centrale qui regroupe le Guatemala, le Honduras et le Salvador est encore plus sérieusement touché, affichant des taux d'homicide beaucoup plus élevés qu'au Mexique. Selon le rapport, le Venezuela est désormais un point de départ majeur de la cocaïne introduite clandestinement en Europe. Entre 2006 et 2008, plus de la moitié de tous les envois maritimes de cocaïne à destination de l'Europe qui ont été détectés venaient de ce pays. Le rapport met en lumière la situation instable observée en Afrique de l'Ouest qui est devenue une plaque tournante du trafic de cocaïne. Il relève que les trafiquants ont pu coopter des personnalités de premier plan dans certaines sociétés autoritaires, citant le cas récent de la Guinée-Bissau.

Rapport mondial sur les drogues 2010 de l'UNODC (United Nations on Drugs and Crime)

■ LIENS POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

FRANCE

■ Académie de Versailles :

http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_91162/prevention-des-conduites-addictives

■ **Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)** - Établissement public chargé de mettre en place des programmes d'éducation à la santé :

www.inpes.sante.fr

■ **Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie :**

www.drogues.gouv.fr

■ **Observatoire français des drogues et des toxicomanies** - Recueil et synthèse des données relatives aux drogues illicites, à l'alcool et au tabac en France :

www.ofdt.fr

■ **Prévention des conduites addictives, guide d'intervention en milieu scolaire :**

<http://www.education.gouv.fr/cid50297/la-sante-des-eleves.html#Préventiondesconduitesaddictive>

■ **Ministère de l'Éducation nationale :**

<http://www.education.gouv.fr/>

■ **Ministère de la Justice :**

<http://www.justice.gouv.fr> et <http://www.ado.justice.gouv.fr>

■ **Lois et décrets français :**

<http://admi.net/jo/textes/ld.html> ou chercher à journal.officiel.gouv.fr

EUROPE

■ **Observatoire européen de la drogue et des toxicomanies :**

www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/AR2011oedt.pdf



LES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT (LA LOI)
ET LES USAGES SOCIAUX (LA CIVILITÉ)



ADDICTIONS : LA DROGUE

QUESTIONS - RÉPONSES

DOCUMENT 1

1. Quel usage (traditionnel et chimique) fait-on de la feuille de coca ?

Réponse attendue : La mastication de la feuille brute. La transformation en cocaïne.

2. Relevez dans le texte les deux phrases qui montrent que la culture de la coca est traditionnelle et indispensable à la survie de l'activité agricole de certaines régions.

Réponse attendue : « De nombreux manifestants... poudre » ;
« C'est sa seule activité... s'en sortir ? ».

3. Qu'en concluez-vous sur les difficultés qu'éprouve le gouvernement colombien dans sa lutte contre le trafic de cocaïne ?

Réponse attendue : Trouver des mesures législatives pour lutter contre les trafiquants de coca sans spolier les petits producteurs qui n'ont que cette ressource pour vivre, les inciter à cultiver d'autres plantes.

DOCUMENT 2

1. Quels sont les pays producteurs ? Sur quels continents et dans quels milieux climatiques trouve-t-on les pays producteurs ?

Réponse attendue : Traditionnellement le cannabis est cultivé dans les milieux tropicaux et méditerranéens. Cependant, la culture d'intérieur a bouleversé la répartition de la culture du cannabis qui aujourd'hui se trouve même en Finlande.

La coca se cultive dans les plaines des Andes et le pavot, dans les zones tropicales.

2. Qu'est-ce qui a amené au détournement de l'usage traditionnel et local de ces drogues ?

Réponse attendue : La manipulation chimique de ces produits pour les rendre efficaces en médecine puis leur détournement pour satisfaire la demande, lucrative, des consommateurs des pays du Nord.

Prolongement pédagogique

On peut, à l'aide du fond de carte du document 2, construire la cartographie des flux du trafic et des pôles de production de drogue. Insister sur le fait que la représentation cartographique est approximative en raison de l'activité clandestine du trafic et de la consommation de drogues.

On peut donner les légendes et demander aux élèves de faire une recherche sur les pays producteurs, les pays consommateurs et ensuite de compléter la carte.



-  Pays producteurs de coca
-  Pays producteurs de pavot
-  Pays producteurs de cannabis
-  Pays principaux consommateurs
-  Flux de drogue



LES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT (LA LOI)
ET LES USAGES SOCIAUX (LA CIVILITÉ)



ADDICTIONS : LA DROGUE

QUESTIONS - RÉPONSES

DOCUMENT 3

1. Quelle catégorie de la population est la plus touchée par la consommation de drogues ?

Réponse attendue : Les jeunes et les hommes. Mais depuis plus dix ans, on assiste à une « démocratisation » de la consommation du cannabis et de la cocaïne qui touche une plus grande partie de la population.

2. En recoupant les informations du premier document et de ces deux communiqués de presse compléter le tableau suivant :

PAYS PRODUCTEURS			PAYS PRINCIPAUX CONSOMMATEURS
CANNABIS	COCA	PAVOT	

PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS			PRINCIPAUX PAYS CONSOMMATEURS
CANNABIS	COCA	PAVOT	
Maroc, Afghanistan, Pakistan, Mexique, Colombie, États-Unis, Canada	Bolivie, Pérou, Colombie	Laos, Thaïlande, Iran, Afghanistan, Pakistan, Mexique, Colombie	États-Unis, Canada, Union européenne, Nouvelle-Zélande, Russie, Brésil...



ADDICTIONS : LA DROGUE

QUESTIONS - RÉPONSES

■ DOCUMENT 4

1. Pour quelles raisons la lutte contre la drogue est-elle nécessaire ?

Trouver des arguments dans le texte.

Réponse attendue :

La lutte contre la drogue est nécessaire car elle accroît l'instabilité politique, elle augmente la criminalité et entraîne des problèmes de santé publique.

2. Quels sont les pays les plus touchés par le trafic ? Quels facteurs prédisposent à cette situation ?

Réponse attendue : Les pays les plus touchés sont à la fois des PED, mais aussi des pays consommateurs et/ou qui ont un rôle clé dans les routes de la drogue (Mexique, Honduras, Guatemala, Salvador, Guinée-Bissau, Colombie, Afghanistan, Pakistan, Maroc, Espagne, Etats-Unis... Le retard de développement, donc la pauvreté, et la faiblesse des gouvernements, mais aussi la corruption et la présence aux plus hautes responsabilités de « personnalités de premier plan » proches des trafiquants...

3. Pourquoi peut-on dire que cette criminalité touche de plus en plus de pays dans le monde ? Est-elle prise au sérieux par les autorités mondiales ?

Réponse attendue :

– sont touchés : le Mexique, d'autres pays d'Amérique centrale, le Venezuela, la Colombie, et désormais l'Afrique occidentale (dont la Guinée-Bissau) ;
– le texte est un rapport de l'UNODC qui rappelle (ligne 7) que le problème a été traité au Conseil de sécurité de l'ONU.

■ N.B. - Ce peut être l'occasion, avec les élèves de troisième et de lycée, de rappeler le rôle de l'ONU et des organes du secrétariat des Nations unies tel l'UNODC.

■ DOCUMENT 5

À l'aide des documents 1 à 4 et de sites internet (on utilisera par exemple www.ofdt.fr, www.drogues-info-service.fr), faites une recherche sur les différentes politiques des États en matière de lutte contre la drogue.

Que pensez-vous de l'efficacité de ces politiques ?

Réponse attendue : La lutte manque parfois d'efficacité pour de nombreuses raisons : tant qu'il y aura des consommateurs, il y aura des producteurs, le commerce reste très lucratif pour les trafiquants qui se recrutent surtout parmi les plus miséreux, alléchés par les gains possibles, il existe d'autres usages (doc. 1) tels des usages médicaux qui justifient que l'on produise toujours, sans oublier l'usage traditionnel ancestral de ces drogues dans les pays producteurs.

■ Prolongement pédagogique

Suite aux recherches des élèves, on peut proposer un tableau classant les États selon la politique adoptée en matière de drogue : les pays tolérants dans lesquels les drogués sont considérés comme des patients et non des criminels, des pays sévères où les consommateurs risquent la prison, les pays très répressifs qui pratiquent systématiquement la prison voire la peine de mort. Attention de bien dissocier les consommateurs et les trafiquants, ces derniers risquent de la prison dans tous les pays.